

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille seize, le mardi 13 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 06 décembre 2016, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés		

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PREAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Nathalie BESSE, Alexandre TRINIOL, Alix HIRLEMANN, Géraldine CURNOL, François NOURISSON, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Dominique MOLLE, Gaël DRILLON,, François ULRICH.

Absents représentés :

Mme Muriel VERDELLET	représentée par	Mme Aline FAYE
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Jean-Paul CUZIN
M. François SAINT ANDRE	représenté par	M. François ULRICH
Mme Marie-Christine LEYMARIE	représentée par	M. Hervé MANTELET
M. Sébastien MOSTEFA	représenté par	M. Gaël DRILLON

M. Alexandre TRINIOL a été désigné secrétaire de séance.

M. Le Maire : Bonsoir mes chers collègues. J'ouvre cette séance et vous propose le premier point à l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 19/10/2016.**

M. Le Maire : Je voudrais en vous proposant l'approbation de ce compte rendu, apporter une précision et ses collègues lui transmettront, à Mme LEYMARIE qui avait posé une question concernant les décisions du Maire. A propos de la décision n°2016-48, nous pensons qu'il s'agissait du domaine culturel « Ninie et Compagnie » et c'était un exercice de lecture à voix haute pour des séances de « bébés lecteurs » et cela se passait salle Anna Marly, il y a eu 5 séances dans le cadre d'une organisation de la petite enfance. Cela a bien fonctionné et c'était ouvert à toutes les assistantes maternelles et aux bébés qu'elles gardent. J'avais promis à notre collègue Mme LEYMARIE de lui donner toutes les précisions. Notre collègue à ma droite, compétente et mémoire concernant la petite enfance, me signale que c'était la suite de « bambin bouquine ». Est-ce qu'il y a des observations sur le compte rendu ?

M. DRILLON : Je n'étais pas présent donc je ne prendrai pas part au vote personnellement, en revanche pour M. MOSTEFA il approuve le PV.

M. Le Maire : D'accord, merci bien.

M. MANTELET : Même chose pour moi, j'étais absent, donc j'aurai une voix pour et une non participation.

M. Le Maire : D'accord on va essayer de faire un décompte clair.

Arrivée de Mme HIRLEMANN à 20h10

Mme MOLLE : J'ai des observations pour compréhension simplement car c'est un petit peu difficile à la relecture. Page 12, ligne 17 j'aurais préféré pour que la phrase soit compréhensible que l'on mette « je pense que voter cette délibération c'est permettre le lancement de cette Communauté Urbaine qui au 01/01/2017 sera encore toute à construire, en concertation avec les 21 communes pour aboutir à des services de proximité et d'amélioration de vie pour ses habitants ». Page 20, 7^{ème} ligne en partant du bas, il faut noter « il est vrai que cela m'incite à ne pas participer au vote mais je souhaite bonne chance à ce projet ». Egalement page 9, 8^{ème} ligne en partant du bas, il faut noter « On attend bien deux ans pour pouvoir faire le renouvellement ». Merci.

M. Le Maire : Merci de ces observations, vous savez c'est un exercice assez compliqué puisqu'en fait nos débats sont des échanges oraux et que parfois pour le traduire ce n'est pas évident. J'en remercie toujours notre secrétaire car c'est un travail difficile mais lorsqu'il y a des remarques comme celles-ci cela met les choses en ordre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 2 Non Participation au Vote :

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2016.**

01. DECISION MODIFICATIVE N°3. BUDGET PRINCIPAL 2016.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 1 Abstention et 7 voix Contre :

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°3 du budget principal 2016 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	12 203 133.08 €
Investissement	-0.10 €	4 443 863.71 €

02. CONVENTION DE CONTINUITE DE SERVICES PUBLICS RELATIVE AUX BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR LA PERIODE DU 01/01/17 AU 31/08/17.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 voix Pour, 5 Abstentions et 2 voix Contre :

- **AUTORISE** M le Maire, à signer la convention de continuité de services relative aux budgets eau et Assainissement avec la Communauté d'Agglomération Clermontoise pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017.

03. TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2017.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 2 voix Contre :

Tarifs eau et assainissement										
Désignation / Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Écart	%
Prime Fixe Commune	4,7	4,7	4,7	4,7	4,781	4,781	4,781	4,781	0	0,00%

Eau										
Désignation / Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Écart	%
Taxe Communale-0 à 15 m ³	0,103	0,103	0,103	0,103	0,103	0,103	0,103	0,103	0	0,00%
Taxe Communale - de 15 m ³ non compris à 200 m ³	0,103	0,107	0,109	0,109	0,112	0,112	0,112	0,112	0	0,00%
Taxe Communale - supérieur à 200 m ³	0,103	0,113	0,115	0,115	0,118	0,118	0,118	0,118	0	0,00%

Assainissement										
Désignation / Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Écart	%
Taxe Communale	0,84	0,85	0,86	0,86	0,8565	0,8565	0,8565	0,8565	0	0,00%

- **ADOPTE** la reconduction des tarifs Eau & Assainissement pour l'année 2017 tels qu'ils figurent ci-dessous.

04. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA VILLE DE BEAUMONT.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 voix Pour, 5 Abstentions et 2 voix Contre :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération et la ville de Beaumont.
- **AUTORISE M Le Maire** à signer cette convention de mise à dispositions de service avec la Communauté d'Agglomération.

05. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA VILLE DE BEAUMONT CONCERNANT LE TREMPLIN

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens concernant le Tremplin entre la Communauté d'Agglomération et la ville de Beaumont.
- **AUTORISE M Le Maire** à signer cette convention d'objectifs et de moyens avec la Communauté d'Agglomération.

06. CONVENTION D'OCCUPATION DES GYMNASES OU INSTALLATIONS COUVERTES (D'UNE SUPERFICIE SUPERIEURE A 50 M²) POUR LE COLLEGE MOLIERE.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M le Maire** à signer la convention entre la ville de Beaumont et le collège Molière pour l'année scolaire 2016-2017.

07. TRANSFORMATION DE CLERMONT COMMUNAUTE EN COMMUNAUTE URBAINE : TRANSFERT DE PERSONNEL.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 2 voix

Contre :

- **DECIDE** du transfert de trois adjoints techniques 2^{ième} classe, quatre adjoints techniques principal 2^{ième} classe, un adjoint technique principal 1^{ère} classe, un adjoint administratif principal 2^{ième} classe, un agent de maîtrise principal, un technicien principal 2^{ième} classe, à temps complet, à la Communauté urbaine à compter du 1^{er} janvier 2017

08. PERSONNEL COMMUNAL.MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE EN CAS D'ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI DE FONCTIONNAIRE POUR OCCUPER LE POSTE DE DIRECTEUR DU TREMLIN.

M. JAMMOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 2 voix Non Participation Au Vote :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de 3 ans,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017

09. PERSONNEL COMMUNAL.MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL A TEMPS COMPLET.

M. JAMMOT présente le rapport.

M. Le Maire : Il s'agit bien d'un emploi permanent et il sera à temps complet.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** la création à compter du 01/01/2017 d'un poste de technicien territorial

10. PERSONNEL COMMUNAL.CREATION D'UN EMPLOI DE VACATAIRE POUR LES ETUDES SURVEILLEES DANS LES ECOLES COMMUNALES.

M. JAMMOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour et 1 Abstention :

- **CREE** un emploi vacataire, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour réaliser les missions d'études surveillées dans les écoles de la Commune,

- **REMUNERE** cet agent vacataire à l'heure après service fait sur la base de 27.85 € brut par heure de vacations.

11. ADAPTATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE.

Mme SUSANNA présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** les adaptations des règlements intérieurs du multi accueil du Masage, du multi accueil de la Mourette et de la crèche familiale qui seront effectifs à la date du 1^{er} Janvier 2017.

12. VENTE D'UN BIEN A M. PHILIPPE JEANNE CADASTRE SECTION BR 164

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M Le Maire à céder l'immeuble cadastré section BR n° 164 d'une superficie de 109 m² pour un montant de 50 000,00 €**
- **AUTORISE M Le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.**
- **DIT que tous les frais et procédures liés à cet acte seront pris en charge par M. Philippe JEANNE**

13. AVIS SUR LES DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'AUTORISATION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDEES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 1 Abstention et 7 voix Contre :

AUTORISE LES OUVERTURES DOMINICALES SUIVANTES :

- **Dimanche 14 mai 2017**
- **Dimanche 03 décembre 2017**
- **Dimanche 10 décembre 2017**
- **Dimanche 17 décembre 2017**
- **Dimanche 24 décembre 2017**

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22h08